



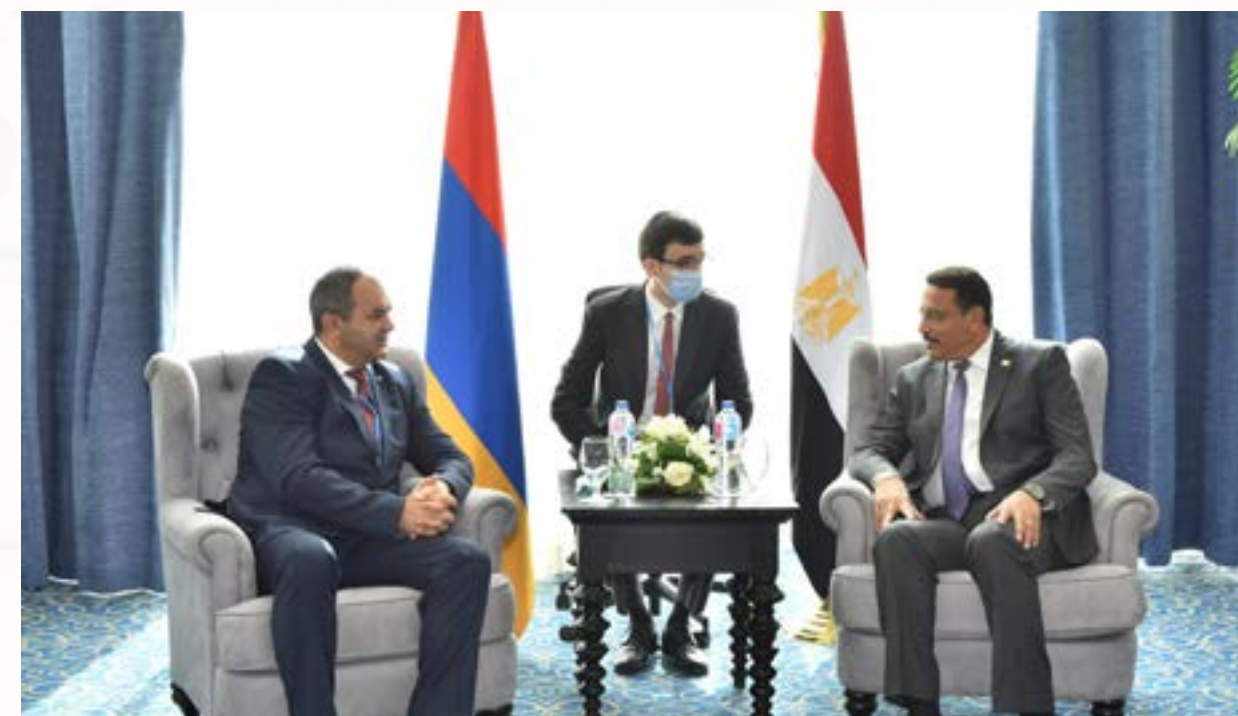
Le président adjoint de l'Autorité de Contrôle Administratif rencontre le ministre de la gouvernance, du renforcement des capacités et de la lutte contre la corruption en Côte d'Ivoire



Le premier Sous-Secrétaire M. Khalid AbdelRahman, président adjoint de l'Autorité de Contrôle Administratif pour les affaires de l'Académie Egyptienne de Lutte contre la corruption et de Coopération Internationale a rencontré M. EpiphaneZoro Bi Ballo, Ministre de la gouvernance, du renforcement des capacités et de la lutte contre la corruption de l'Etat de Côte d'Ivoire.

La réunion a discuté des moyens de coopération entre les deux parties dans les domaines de la prévention et de la lutte contre la corruption, de la sensibilisation aux risques et de l'échange d'experts et d'expériences de formation dans des domaines connexes, en coopération avec l'Académie Egyptienne de lutte contre la corruption de l'Autorité de Contrôle Administratif pour bénéficier de l'expertise égyptienne dans ce domaine étant donné que le ministère est nouvellement créé et la Côte d'Ivoire souhaite profiter du potentiel de l'Académie pour former ses cadres.

À la fin de la réunion, la délégation a visité le pavillon de l'Autorité de Contrôle Administratif à la résidence de la Conférence à Charm el-Cheikh et les membres de la délégation ont écouté une explication sur les activités de l'Autorité pour promouvoir la sensibilisation aux risques de corruption ainsi que les différentes activités de formation dispensées par l'Académie Egyptienne de Lutte contre la Corruption de l'Autorité de Contrôle Administratif.



**Accord sur la coopération bilatérale dans la lutte contre la corruption
Le chef de l'Autorité de Contrôle Administratif rencontre le Procureur général d'Arménie**

M. Hassan Abdel Shafi Ahmed, président de l'Autorité de Contrôle Administratif, a rencontré M. Artur Davtyan, procureur général de la République d'Arménie en présence de l'ambassadeur d'Arménie au Caire.

La réunion a discuté des moyens de coopération future entre les deux parties dans les domaines d'intérêt commun et des thèmes de la prévention et de la lutte contre la corruption et de la sensibilisation à ses risques, ainsi que de l'échange d'experts et d'expériences entre les deux parties et de l'attention portée à la formation dans des domaines connexes.

Les deux parties ont également convenu d'activer la coopération bilatérale entre l'Autorité de Contrôle Administratif et l'organe homologue de la République d'Arménie par le biais d'accords de coopération signés entre les deux parties.

